



Réunion du Comité des spécialistes de la propriété intellectuelle

PROCÈS-VERBAL

31 MAI 2018

OTTAWA (ONTARIO)

Présents :

Cour : Juge Manson (président); juge en chef Crampton; juge Barnes; juge Zinn; juge Locke; juge Lafrenière; protonotaire Tabib; protonotaire Milczynski; protonotaire Aylen

ABC : Yuri Chumak, Trent Horne, Jonathan Stainsby

IPIC : Julie Desrosiers, Sana Halwani, Carol Hitchman, Patrick S. Smith (par téléphone)

Secrétaire : Lise Lafrenière Henrie

Absents : Juge O'Reilly; juge Phelan; protonotaire Aalto

OBJET	AVANCEMENT / MESURE
1. Ordre du jour approuvé Le juge Manson remercie Carol pour sa contribution de longue date aux travaux du Comité des spécialistes de la propriété intellectuelle (PI). 2. Procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2017 approuvé 3. Mesures pour assurer l'application efficace du <i>Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité)</i> modifié : • Nouvelle ligne directrice sur le Règlement • Liste de contrôle pour la gestion des instances • Collaboration Le Barreau s'interroge sur la force contraignante des tableaux d'interprétation des revendications des brevets. La Cour favorise une interprétation hâtive des revendications. Le tableau préliminaire soutiendra le travail du juge chargé de la gestion de l'instance et du juge du procès. Le second tableau aura force contraignante. La Cour rappelle au Barreau qu'un procès de 2 semaines représente au maximum 10 jours d'audience. L'avocat ne devrait pas demander un délai supplémentaire dès le début du processus. Le juge peut, à son entière discrétion, envisager d'ajouter des jours dans des circonstances exceptionnelles. Sur le plan pratique, étant donné que l'emploi du temps des juges est établi longtemps à l'avance, les prolongations empiètent le	

plus souvent sur le temps de rédaction prévu immédiatement après le procès.

L'établissement de la qualification des experts doit se faire avant le début du procès pour éviter les retards. Julie souligne qu'en raison de la complexité de nombreux brevets, un exposé préalable de notions élémentaires est indiqué. Le juge Barnes fait remarquer que les parties doivent s'efforcer de régler certains points pour que la Cour puisse se concentrer sur les véritables questions en litige. Il est important de bien réfléchir à la teneur des écrits. L'énoncé par écrit de positions extrêmes risque d'acculer les parties dans une impasse. Les experts sont invités à suivre les étapes de la liste de contrôle. Ils pourraient se concerter pour l'exposé des notions élémentaires et, qui sait, arriver à s'entendre sur des aspects déterminants.

Le juge Manson souligne que les deux derniers exposés de notions élémentaires auxquels il a eu droit étaient loin de rallier les experts en cause. Jonathan explique qu'il est plus probable qu'ils trouvent un terrain d'entente à l'approche du procès.

Le juge en chef affirme que la Cour serait disposée à autoriser une pause de quelques jours (moins d'une semaine) entre la présentation de la preuve et la plaidoirie finale pour donner le temps aux avocats de préparer leurs observations finales et y inclure des renvois ou des liens électroniques aux éléments de preuve importants.

4. Ordonnances de confidentialité

Pour l'heure, la décision [Live Face on Web](#) fait autorité. La Cour n'a été saisie d'aucune requête soulevant des difficultés.

L'accès électronique au matériel pourrait accroître l'importance des ordonnances de confidentialité.

5. Directives en matière de gestion de l'instruction

Le juge en chef fait observer que les directives semblent porter des fruits.

6. Tableaux d'interprétation des revendications

7. Projet pilote des procès électroniques

8. Charge de travail et mise au rôle

– Ces trois points étaient à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

9. Accès électronique aux dossiers judiciaires

Le juge en chef invite les membres du Comité à consulter les [affaires](#) au site Web du Tribunal de la concurrence (par ex., [The Toronto Real Estate Board](#)) pour avoir une idée des documents affichés. La Cour sollicite le point de vue du Barreau sur la possibilité de faire la même chose pour les dossiers de la Cour fédérale. On rappelle le caractère délicat de certains dossiers d'immigration. Yuri propose de consulter également le site du Patent Trial and Appeal Board.

Le site Public Access to Court Electronic Records (PACER) permet

d'obtenir des renseignements sur les causes et les demandes traitées par toutes les instances fédérales et d'appel des États-Unis. Les frais sont de 10 cents par page.	
---	--

10. La prochaine réunion du Comité aura lieu le 8 novembre 2018, à Toronto.